

REPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE

HONNEUR-FRATERNITE-JUSTICE



PROGRAMME EMEL 2012

Novembre 2011

A. Contexte Général

A l'instar de la majorité des pays de la région sahélienne, la Mauritanie a connu cette année un déficit pluviométrique parmi les plus importants de la décennie. Comparée à la normale 1971-2000, 60% des stations sont fortement déficitaires¹ tandis que la répartition de la pluviométrie en 2011 est similaire à celle de 2002 qui est classée une année de grande sécheresse.

Ce déficit s'est traduit par une situation pastorale préoccupante et une forte réduction de la production agricole. Ceci est d'autant plus inquiétant quand on sait qu'au sens large du terme, l'agriculture occupe 67 % de la population active et contribue pour environ 17% au PIB.

Production agricole

En année moyenne, les cultures de céréales couvrent 30% des besoins de consommation du pays. 60% de cette production proviennent du système pluvial qui constitue la principale sinon l'unique activité de la majorité des populations les plus vulnérables. Dans certaines zones du pays, cette part atteint plus de 80% des apports alimentaires des ménages. Mais tel n'est pas le cas pour cette année ; En effet, Les enquêtes menées par les services spécialisés du MDR laissent prévoir une forte baisse de la production agricole nationale au niveau des différents sous-systèmes du pluvial :

Diéri : Les principales variétés cultivées sont le petit mil, le sorgho hâtif et le niébé. La production attendue est estimée, dans le meilleur des cas, à 20% de celle de l'hivernage dernier. Ce chiffre reste par ailleurs tributaire de l'efficacité de la lutte contre les ennemis des cultures.

- Bas-fond et derrière barrages : Les zones de dépressions (cultures derrière barrages et digue/diguettes) ont profité des dernières pluies des mois de Septembre et Octobre et pourront donner une production d'environ 40% de celle de 2010. Le taux de remplissage des barrages varie entre 10 et 100%.
- Walo : Quasi-inexistant cette année en raison du faible niveau des crues du Fleuve Sénégal.

A la lumière de ces données, Les prévisions les plus optimistes tablent sur une chute de la production de 75%. Celle-ci passerait d'environ 120 000 tonnes en 2011 à 29 000 tonnes cette année.

En revanche, le système irrigué devrait connaître une production en légère progression selon les premières estimations du MDR.

La production pastorale

Le secteur de l'élevage, occupe totalement ou en partie environ 60% de la population active du pays et contribue pour 12% du PIB. Les revenus issus des produits et sous produits de ce secteur (lait, viande, peau...), constituent l'essentiel des ressources des ménages pastoraux.

A son tour, cet important rôle du secteur est sérieusement compromis par le déficit pluviométrique et l'irrégularité des pluies qui ont eu des répercussions globalement négatives sur l'état de développement des pâturages. On peut répartir les zones pastorales en 3 catégories suivant l'état de développement du pâturage (voir la carte en annexe) : (i) les zones où la situation est qualifiée de satisfaisante, (ii) les zones où la situation est qualifiée de moyenne, dans lesquelles les pâturages pourront tenir au mieux jusqu'au mois de février 2012 et (iii) les zones où la situation est qualifiée de

¹ Voir cartes en annexe

mauvaise et qui nécessitent une intervention dès le mois de novembre. Ces dernières zones couvrent la majorité des superficies de nos différentes Wilayas.

L'approvisionnement des marchés et l'évolution des prix

Pour le moment, les marchés sont bien approvisionnés en produits importés. Cependant, l'absence d'une disponibilité suffisante en céréales traditionnelles, dans les mois à venir, accentuera les pressions sur l'approvisionnement et le prix des produits importés.

Par ailleurs, les variations des cours des céréales sur les marchés mondiaux montrent que le prix du blé tendre se maintient aux niveaux élevés enregistrés depuis son envolé en juin/juillet 2010. Par rapport au mois d'août 2010, la progression du prix du blé tendre est de 9%. Le prix moyen du riz importé demeure lui aussi plus élevé de 26% par rapport à la même période de l'année passée. Enfin, les tensions sur les marchés financiers et les inondations en Thaïlande ne sont pas de nature à favoriser une baisse des prix de ces céréales dans les prochains mois.

Cette tendance haussière se répercute directement sur le marché national : les prix des produits importés restent élevés en comparaison avec ceux observés l'année passée à la même période avec 36 % de hausse pour le prix du blé et 18 et 13 % respectivement pour ceux de l'huile et du sucre.

Population vulnérable

Cette chute de la production agropastorale consécutive à la sécheresse 2011-2012 vient se conjuguer avec les effets de la tendance haussière observée au niveau des prix des denrées de première nécessité pour accentuer davantage le niveau de vulnérabilité déjà bien réel en année normale des populations rurales et périurbaines. Comme l'illustrent la dernière enquête de vulnérabilité réalisée en juillet 2011 par l'Observatoire de la Sécurité Alimentaire en partenariat avec le Programme Alimentaire Mondial et qui montre que 21,1% de ménages ont une alimentation peu fréquente et non diversifiée, soit plus de 428 000 personnes en zone rurale et 250 000 personnes en milieu péri urbain. Par ailleurs, les dépistages effectués par le Ministère de la Santé avec l'appui de l'UNICEF font ressortir que chez les enfants de 6 à 59 mois, le taux de malnutrition aiguë globale est de 10,9% et celui de la malnutrition aiguë sévère 1%.

A coté de tous ces présages d'une année exceptionnellement difficile pour le pays, il ya lieu de tenir compte aussi de l'impact de la situation relativement semblable qui prévaut chez la plupart de nos voisins du Sahel, lesquels constituent traditionnellement un filet de sécurité en matière de transhumance et d'échanges transfrontaliers des céréales traditionnelles.

B. Le Projet d'intervention

Face à La conjugaison de tous ces facteurs alarmants on constate que la situation suscite déjà beaucoup d'inquiétude pour les populations pauvres de notre pays, particulièrement en milieu rural. La perte du pouvoir d'achat de ces populations est d'autant plus alarmantes qu'en l'absence des premières récoltes qui arrivent habituellement au mois de septembre ou octobre, permettant la fin de la période de soudure, les populations rurales sont obligées de se tourner vers les marchés pour s'approvisionner en produits alimentaires et en aliment de bétail. Cette perte de pouvoir d'achat s'est accentuée d'une part, par l'augmentation des prix du transport en raison de la hausse du prix du pétrole et, d'autre part, par la baisse du prix du bétail, ce qui risque d'aggraver davantage la situation des plus pauvres, notamment dans les zones rurales où sévissent l'extrême pauvreté et le chômage endémique.

Eu égard à cette analyse et dans la perspective d'une intervention de l'Etat en vue d'atténuer les effets de cette conjoncture exceptionnelle sur les populations et le cheptel, le Gouvernement envisage de mettre en place le programme d'intervention sectoriel Emel 2012.

Ce programme comporte deux volets de nature à lutter, d'une part contre la pauvreté à travers le sauvetage du cheptel et, d'autre part, à garantir la disponibilité des produits de première nécessité en faveur des populations nécessiteuses

➤ **Un volet alimentation humaine :**

- ❖ *Une composante SAVS* : destinée à soutenir les ménages ruraux à faibles revenus ainsi que l'élevage sédentaire de case par la disponibilité de produits alimentaires et d'aliment de bétail à un prix subventionné ;
- ❖ *Une composante distribution gratuites de vivres* : au profit des ménages sans revenus et fortement affectés par la sécheresse ;
- ❖ *Une composante « boutique Solidarité 2011 »* : dont la reconduction est nécessaire pour soutenir le pouvoir d'achat des ménages à revenus modestes en milieu rural, urbain et péri urbain.

➤ **Un volet assistance cheptel :**

- ❖ Une composante aliment de bétail,
- ❖ Une composante santé animale,
- ❖ Une composante hydraulique pastorale,
- ❖ Une composante crédit à l'élevage

B.1 COMPOSANTE ALIMENTATION HUMAINE

B.1.1 VOLET REAPPROVISIONNEMENT DES SAVS

Les SAVS sont des instruments de sécurité alimentaire mis en œuvre conjointement par le CSA et le PAM dans le cadre du Programme Intervention Prolongée de Secours et de Redressement (IPSR). Ils ont fait leur preuve en tant qu'outils d'approvisionnement local à travers la mise en place de petits stocks de céréales gérés par les collectivités bénéficiaires. L'objectif de ce volet sera d'assurer une meilleure et une plus large disponibilité de produits alimentaires de première nécessité aux populations rurales non couvertes par le programme « Solidarité ». Cette composante, théoriquement dimensionnée pour la satisfaction de 50% des SAVS du pays, porte sur une quantité globale de 44 340 tonnes de blé et 29 560 tonnes de sucre et 11 824 tonnes d'huiles et ce, à raison de 3 tonnes de blé, 2 tonnes de sucre et 800 litres d'huile par SAVS et par mois pendant les huit mois qui constitueront le pic de la période de l'intervention. Le budget de cette composante est de 7 549 153 000 UM ainsi réparti :

- Montant de la subvention : 5 545 456 000 UM ;
- Transport : 1 947 976 400 UM ;
- Frais de mise en œuvre : 55 720 600 UM.

B.1.2 VOLET DISTRIBUTIONS GRATUITES DE VIVRES

Il s'agit de soutenir les populations les plus démunies, en particulier les petits paysans qui n'ont pas réalisé de production et les petits éleveurs dont le cheptel est menacé cette année. L'objectif est de procéder à une distribution gratuite en faveur de 109.857 ménages vulnérables à raison d'une ration mensuelle de 50 kg de céréales et 4 litres d'huile pendant cinq mois. Ce volet nécessitera un budget de **5 011 998 765 UM** ainsi reparti :

- Coût d'acquisition des vivres : 4 209 726 302 UM
- Coût transport (primaire et secondaire) 742 949 598 UM
- Frais de mise en œuvre : 59 322 865 UM

Le ciblage des bénéficiaires de ce volet sera assuré par des commissions composées des Autorités Administratives, les Elus, le CSA et la Société Civile, dans cadre de missions d'identification.

B.1.3 VOLET «OPERATION SOLIDARITE »

L'Opération Solidarité 2011 a considérablement contribué à améliorer le climat social au cours de l'année écoulée. Plus spécifiquement, cette intervention qui traduit la volonté politique des nouvelles autorités de venir en aide aux populations, chaque fois que la conjoncture l'exige, comme c'est le cas en 2011 où la tendance haussière et l'instabilité des prix des produits alimentaires de base est venue se conjuguer avec la faiblesse des revenus, le chômage et les risques de sécheresse. Cette opération a eu un impact réel sur les populations. Elle a bénéficié à environ 30% de la population totale du pays, soit plus que la population qui vit dans l'extrême pauvreté. Elle a eu un effet régulateur sur les prix des produits concernés tout au long de l'année, tout en offrant plus de 500 emplois pour de jeunes diplômés chômeurs. Bien qu'une évaluation détaillée de cette opération n'ait pas encore été faite, il semble que son impact sur les populations ciblées soit globalement positif.

Sur cette base, et en l'absence d'une méthode de ciblage plus élaborée que celle qui a été utilisée jusqu'à présent, les boutiques de solidarité seront maintenues. Cependant, dès que les résultats de l'enquête menée en collaboration avec le PAM seront connus, une opération pilote de transfert de cash sera menée à Nouakchott. La généralisation de cette opération n'est pas envisageable dans le cadre de ce plan d'urgence en raison de l'absence actuellement de données fiables sur la base desquelles il est possible d'établir une carte d'indigence. Ce volet boutiques de solidarité sera reconduit dans le cadre de l'opération EMEL 2012 pour une période de 8 mois de l'année 2012 ; étant entendu que les collectivités en dehors des chefs lieux des communes seront couvertes par la composante SAVS.

Les besoins mensuels hors Nouakchott sont estimés à 1.824 tonnes de riz, 2.022 tonnes de sucre 1011 de pâtes alimentaires et 1.011 tonnes d'huiles couvrant 329 boutiques à l'intérieur du pays. Le budget mensuel correspondant est de 581.802.713 UM ainsi reparti :

- Montant de la subvention (avec les valeurs actuelles) : 408 679 500 UM
- Transport primaire : 83 811 000 UM
- Perte de pesée : 15 385 500 UM
- Frais de mise en œuvre y compris transport secondaire : 37 706 173 UM
- Loyers boutiques et salaires gérants : 36 220 000 UM

Soit, au niveau des Wilayas de l'intérieur du pays (hors Nouakchott), un budget global de **4 654 421 704 UM**.

Pour la Wilaya de Nouakchott les quantités nécessaires pour la poursuite de l'opération sont : 14 400 tonnes de riz, 14 400 tonnes de sucre, 10 080 tonnes d'huile et 7 200 tonnes de pâtes alimentaires. Le montant nécessaire à la réalisation de l'opération boutique de Solidarité 2012 est estimé à **4 046 760 000 UM réparti comme suit :**

- Montant de la subvention (avec les valeurs actuelles) : 3 859 560 000 UM
- Frais de mise en œuvre : 187 200 000 UM

B.1.4 MESURE D'ACCOMPAGNEMENT POUR LE RENFORCEMENT DU DISPOSITIF DE LA LOGISTIQUE DU CSA

En raison d'une part du rôle essentiel mené par le Parc lourd du CSA dans les opérations de transport secondaire et d'autre part de la vétusté de ce Parc, il est nécessaire de le renforcer par l'acquisition de camions du modèle 3 ponts de capacité de 25 tonnes. Une enveloppe financière de **450 000 000 UM** doit être mobilisée pour ce besoin.

Tableau 1 : Coût global de la composante alimentation humaine

Composante	Coût en Ouguiya
Réapprovisionnement des SAVS	7 549 153 000
Distribution gratuite de vivres	5 011 998 765
Opération solidarité hors Nouakchott	4 654 421 704
Opération solidarité à Nouakchott	4 046 760 000
Mesures d'accompagnement	450 000 000
Total	21 712 333 469

B.2 COMPOSANTE : ASSISTANCE CHEPTEL

B.2.1 ALIMENT DE BETAIL

En raison de l'énorme déficit en fourrage, il est envisagé l'acquisition d'importantes quantités d'aliment de bétail, soit auprès des producteurs locaux, soit via les importations. L'objectif étant de rendre disponible et à un prix abordable pour l'ensemble des éleveurs les rations d'entretien nécessaires afin de permettre au cheptel de traverser sans trop de problèmes la période de soudure à travers une ration journalière de 2 kg / bovin et camelin et 0.5 kg / ovin et caprin et ce pendant Six (6) mois pour les bovins et ovins et 3 mois pour les camelins et caprins. Ces quantités sont évaluées sur la base d'un cheptel estimé à 1 700 000 Bovins, 1 360 000 Camelins et 14 500 000 d'ovins et caprins (8 700 000 d'ovins et 5 800 000 de caprins). L'hypothèse suggérée est celle permettant la couverture de 30% pour les bovins, 10% pour les camelins et 10% pour les petits ruminants en besoins d'entretien. Ceci correspond à un tonnage de **312 493 tonnes** et un budget de **21 919 510 000 UM** ainsi repartit :

- Montant de la subvention (avec les valeurs actuelles) : **15 624 650 000 UM**
- Transport : **6 249 860 000 UM**
- Frais de mise en œuvre : **25 000 000 UM**
- Loyers magasins et salaires gérants : **20 000 000 UM**

B.2.2. COUVERTURE SANITAIRE

Elle consiste à assurer l'état sanitaire du cheptel surtout celui des plus démunis à travers la vaccination, la prévention et le traitement contre les maladies émergentes. Le coût estimatif de cette opération est de l'ordre de 160 millions dont 135 millions pour l'acquisition des médicaments et 25 millions pour la mise en œuvre.

B.2.3 HYDRAULIQUE PASTORALE

Le faible taux de remplissage des mares au cours de cet hivernage et l'existence d'un potentiel fourrager non exploité en raison de l'absence de points d'eau, il est envisagé la mise en œuvre d'un programme d'hydraulique pastorale.

Ce programme est orienté vers la satisfaction des besoins en eau des populations et du cheptel particulièrement durant la période de grandes chaleurs. Les actions à mener consisteront en la réalisation i) des études hydrogéologiques et géophysiques, ii) la supervision et le contrôle des travaux, iii) des forages d'exploitation et iv) des stations de pompage (équipements d'exhaure, château d'eau et abreuvoirs) ainsi que v) le renforcement de 4 stations existantes dans les zones de pâturages.

Les ouvrages neufs seront réalisés dans les zones de pâturage qui ne renferment pas de points d'eau alors que les réhabilitations concerneront les stations existantes dans les endroits où il y a du pâturage. Une sélection de 12 zones pastorales sur la base de l'existence des pâturages sera faite à partir des listes transmises par les walis. Des missions seront dépêchées dans toutes les wilayas à cet effet.

Compte tenu du temps imparti à la réalisation du programme, il sera envisagé la réalisation de 12 stations pastorales nouvelles et la réhabilitation de 4 stations existantes. Les études et travaux seront exécutés après appel d'offres restreint. Les études hydrogéologiques et géophysiques en vue de l'implantation de 3 forages de reconnaissance au moins par zone seront menées dans chaque site. Le coût prévisionnel est 12 millions d'UM, soit 1 million par études et contrôle des travaux.

Pour ce qui est des réalisations, il est prévu de faire 45 forages de reconnaissance dont 15 seront transformés en forage d'exploitation. Le coût des forages est estimé à 150 millions d'UM, soit 10 millions d'UM/forage positif.

Par ailleurs, des stations de pompage pastorales seront installées sur les forages ayant des débits supérieurs à 5m³/H. Les stations à installer seront au nombre de 16 dont 12 stations nouvelles et 4 sur des forages existants. Chaque station est composée d'un équipement d'exhaure (groupe électrogène et pompe), d'un château d'eau métallique de capacité 10m³, d'une borne fontaine et d'un abreuvoir. Le coût des stations est estimé à 192 millions d'UM, soit environ 12 millions d'UM/station.

Le coût global de volet est estimé à un montant de **367 millions d'UM**, dont 10 millions d'UM seront consacrés au suivi de l'ensemble des travaux et ce pour une durée d'exécution estimée à 6 mois.

Par ailleurs, le MDR propose d'aménager les 2 400 ha de la **Cuvette orientale du Lac de R'Kiz** pour un montant de 140 Millions d'Um, afin d'assurer l'alimentation du cheptel de la zone à travers la régénération des pâturages et les cultures fourragères.

Tableau 1 : Coût global de la composante assistance au cheptel

Composante	Coût en Ouguiya
Aliments de bétail	21 919 510 000
Médicament	160 000 000
Hydraulique pastorale	507 000 000
Total	22 586 510 000

B.2.4 LE CREDIT A L'ELEVAGE

Les activités du crédit d'élevage (UNCECEL), s'inscrivent, entre autres, dans les stratégies à court et moyen terme du développement du secteur de l'élevage à travers l'anticipation des chocs et des récidives de conjoncture. L'intervention effective de l'Uncecel sera mise en œuvre à travers son réseau actuel de 20 caisses de crédit régionales.

Dés la mise en place de sa ligne du crédit (2 à 3 milliards d'ouguiya) attendue en janvier/février 2012, il est prévu que 80% des crédits alloués par l'UNCECEL seront destinés prioritairement aux :

Besoins, activités et projets dits pastoraux (40%) : parcours pastoraux, alimentation animale, hydraulique pastorale, santé animale, achats et ventes de bétail, lutte contre la pauvreté, etc. filières d'élevage, activités et industries (40%) : lait, viande, peaux et cuirs, cornes et ongles, et aviculture.

C. DISPOSITIF DE SUIVI

C.1 LE SCHEMA DU DIOSPOSITIF

La mise en œuvre d'un programme de cette envergure exige le déploiement d'un dispositif à tous les niveaux de l'administration avec des organes d'exécution et de suivi/évaluation performants.

Ce dispositif sera présent à tous les niveaux de la pyramide (central à travers le Comité Interministériel de Suivi (CIMS), le Comité Technique de Suivi (CTS) et les Coordinations Sectorielles, régional à travers les Comités Régionaux de Suivi (CRS), et départemental par les Comités Départementaux de Suivi (CDS)). Mais aussi par le biais de contrôles internes et externes afin de s'assurer de la fiabilité des évaluations effectuées. L'organigramme, en annexe, détermine la hiérarchisation du dispositif, la composition des organes et les missions assignées à chacun de ces organes.

C.2 LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT DU DISPOSITIF

Ce budget est destiné à couvrir l'ensemble des frais de fonctionnement des différents organes du dispositif aux échelons central, régional et départemental ; étant entendu qu'à tous ces niveaux il y a des instances de programmation, de suivi et d'évaluation qui seront sollicités tout au long de la période. La composition de ce budget est ainsi répartie :

• Suivi :	29 800 000 UM
• Incitations Administration territoriale :	92 100 000 UM
• Communication/Presse :	4 000 000 UM
• Fonctionnement du CTS y compris la réparation	
• L'entretien et le carburant du véhicule de coordination	1 600 000 UM
TOTAL :	127 500 000 UM.

C.3 LE COÛT TOTAL DU PROGRAMME

Le coût global total du programme est estimé à 44 426 343 469. Ce coût se décompose en plusieurs rubriques dont les plus importantes sont (i) la subvention des produits, le transport et les coûts de mise en œuvre. Ces derniers comprennent les frais de mise en œuvre du MDR, du CSA, les charges de la SONIMEX, ainsi que les frais de suivi. Il est important de signaler que le transport représente une part importante du coût de ce programme (**environ 10 milliards, soit 22% du coût du programme**). La répartition de ce coût par composante est fournie dans le tableau qui suit :

A. Composante alimentation humaine	Coût en Ouguiya
A.1. Approvisionnement des SAVS	7 549 153 000
A.2. Distribution gratuites de vivres	5 011 998 765
A.3. Opérations boutiques de solidarité	8 701 181 704
A.4. Mesures d'accompagnement CSA	450 000 000
Total Composante A	21 712 333 469
B. Assistance Cheptel	
B.1. Aliment de bétail	21 919 510 000
B.2. Couverture Sanitaire	160 000 000
B.3. Amélioration Abreuvement	507 000 000
B.4. Transhumance	
B.5. Crédit à l'élevage	
Total Composante B	22 586 510 000
C. Suivi de la mise en œuvre	127 500 000
Coût Total	44 426 343 469

L'apport de l'Etat couvre :

- La subvention du prix des produits
- Le coût du transport pour l'acheminement des produits
- Les frais de mise en œuvre

L'apport des bénéficiaires est constitué essentiellement des recettes générées par la vente des produits subventionnés. Le programme sera financé à hauteur de **25 milliards** d'ouguiya par le budget de l'Etat. Le reliquat de financement sera recherché auprès de nos partenaires au développement.

D. MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME

La mise en œuvre du programme se déroulera en quatre étapes :

- L'achat des produits
- La commercialisation des produits
- La distribution gratuite
- L'exécution du volet bétail hors aliments cheptel

Des conventions précises, englobant tous les aspects du montage financier ainsi que les procédures d'importation et de commercialisation, seront signées entre le ministère des finances, le ministère du commerce, le CSA et la SONIMEX.

D.2.1 ACHAT DES PRODUITS

D.2.1.1 ACHAT DES PRODUITS HORS PROGRAMME SOLIDARITE

Les produits destinés aux volets hors boutiques de solidarité seront acquis à travers la SONIMEX suivant des procédures validées par le comité technique. Les quantités prévues pour l'exécution de ces volets seront ultérieurement importées sauf pour l'aliment de bétail qui sera acquis en partie auprès des producteurs locaux.

L'importation de ces quantités se fera en plusieurs phases dont la première aura lieu en novembre, afin que les produits soient disponibles en janvier 2012. Sur la base de l'importation de 25% de ces biens, les quantités à importer pendant la première phase seront de :

- Blé : 60719 tonnes
- Sucre : 14000 tonnes
- Huile : 7084 tonnes

Sur ces quantités, la SONIMEX dispose déjà dans ses magasins à Nouakchott de 3000 tonnes d'huile et a d'ores et déjà procédé à la commande de 22000 tonnes de blé.

Le coût global de cette première importation est de l'ordre de 16 milliards d'ouguiya. Sur ce montant, la SONIMEX dispose d'une ligne de crédit auprès de la BID de 27 millions de dollars pouvant être utilisée entièrement pour l'acquisition de ces produits. Le reliquat, soit un montant de 8 milliards d'ouguiya, est à rechercher par l'Etat au profit de la SONIMEX, soit par la recherche d'une ligne de crédit supplémentaire à hauteur de ce montant, soit à travers un montage financier avec le Ministère des finances, en utilisant le budget alloués aux subventions des produits qui dépassent largement ce montant.

D.2.1.2 LES BOUTIQUES DE SOLIDARITE

L'exécution de ce volet est confiée à Nouakchott au Ministère du Commerce et à l'intérieur du pays au CSA. En ce qui concerne l'acquisition des produits pour les boutiques de solidarité le schéma proposé est identique à celui poursuivi par le programme solidarité 2011. Les boutiques, tant à l'intérieur du pays qu'à Nouakchott seront approvisionnées sur la base d'un contrat avec la Fédération du Commerce. Cependant, pour assurer plus d'efficacité, ce contrat sera révisé afin que les prix qui y sont proposés soient conformes aux prix d'achat de référence sur les autres volets du programme.

D.2.2 LA COMMERCIALISATION DES PRODUITS

Le rôle de la SONIMEX dans ce volet se limitera essentiellement à l'importation des produits. La commercialisation des produits sera confiée exclusivement au CSA sur l'ensemble du territoire national, sauf pour les boutiques solidarité à Nouakchott qui seront du ressort du ministère du commerce.

Le volet transport et mise en œuvre du programme hors boutiques solidarité à Nouakchott seront confiés au CSA et feront eux aussi l'objet de convention avec le ministère des finances. La convention SONIMEX-Etat indiquera de façon précise la rémunération de la SONIMEX qui doit être définie sur la base un calcul des frais et charges relatifs à l'opération, majorés d'une marge bénéficiaire.

D.2.3 LA DISTRIBUTION GRATUITE

Le volet distribution gratuite est entièrement confié au CSA. Dès à présent des missions d'identification des bénéficiaires doivent se rendre sur le terrain afin d'arrêter la liste des bénéficiaires avant janvier.

D.2.4. ASSISTANCE AU CHEPTEL

Une convention entre l'Etat (Sonimex) et les producteurs d'aliments de bétail devra être signée pour fixer les modalités d'approvisionnement du marché et les obligations de chacune des parties. Cette convention devra porter sur les quantités à produire, le prix de cet aliment, sa composition, sa qualité et le mode de commercialisation.

En vue de garantir un approvisionnement régional optimisé, le MDR doit dépêcher périodiquement des missions pour évaluer la situation pastorale en vue de déterminer les besoins spécifiques de chaque zone.

La CAIE (MDR) sera chargée de l'exécution du volet santé animale.

Le Ministère de l'Hydraulique et de l'assainissement sera en charge de la mise en œuvre du volet hydraulique pastorale sauf en ce qui concerne l'aménagement de la plaine de Rkiz qui est du ressort du MDR.

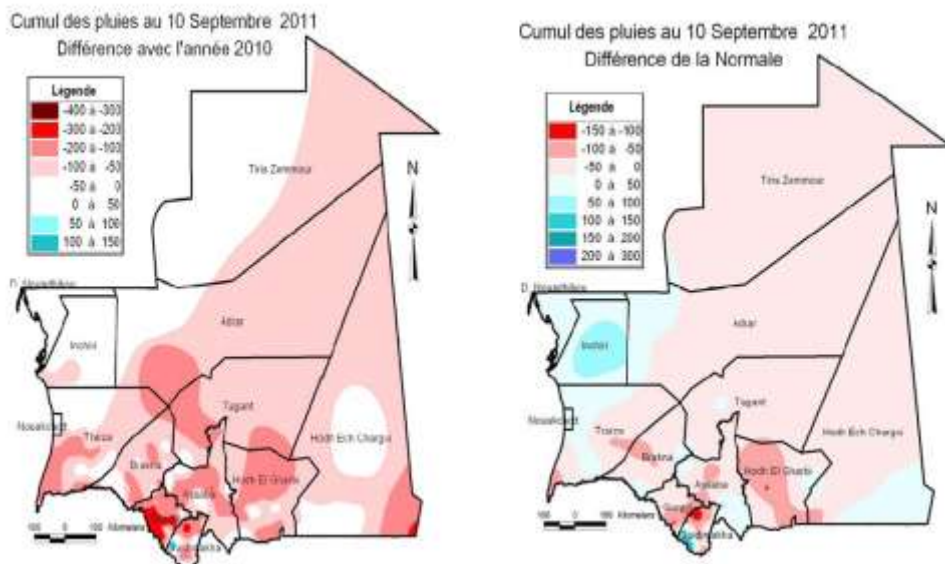
D.2.5 LES RISQUES

Arrivé au terme de cette évaluation, il y a lieu de rappeler les principales menaces qui pèsent sur le bon déroulement du plan d'urgence :

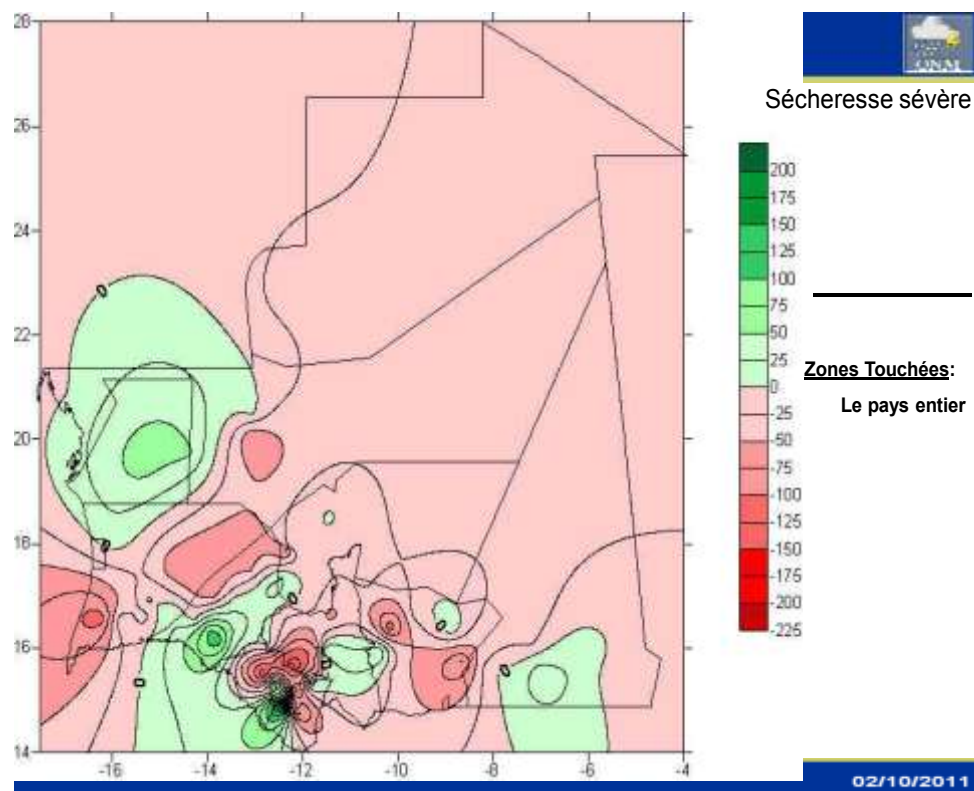
- (i) Le montage financier doit permettre aux différentes agences d'exécution de disposer avant la fin du mois de Novembre des ressources nécessaires à la mise en œuvre de l'opération. Ce montage devra permettre à la SONIMEX, au-delà de la ligne de crédit de la BID, d'avoir les fonds nécessaires à l'acquisition des produits pour les volets qui lui sont confiés. Il doit aussi prévoir les mécanismes permettant au CSA d'enrichir sa flotte de camions trois ponts dès à présent.
- (ii) La SONIMEX et la Fédération du Commerce doivent tout mettre en œuvre pour que les produits soient disponibles en quantité suffisante à Nouakchott dès janvier 2012.
- (iii) L'insuffisance des moyens de transport disponibles au niveau du CSA et de la SONIMEX oblige à faire appel à des opérateurs externes. Le recours aux opérateurs privés coûtera plus de sept milliards d'ouguiya qui doivent être budgétisés rapidement pour permettre au CSA (agence d'exécution) de lancer les appels d'offre pour sélectionner les transporteurs. On pourra aussi envisager d'utiliser une partie des moyens de l'Armée nationale dans le cadre d'une convention qui devra être étudiée rapidement avec les autorités concernées.
- (iv) Enfin, tout retard ou défaut dans le processus d'identification des bénéficiaires et des zones cibles peut porter un grand préjudice à la bonne marche du programme. Il convient donc de lancer dès l'adoption de ce programme les travaux d'identification des dits bénéficiaires et zones par le MDR et le CSA.

ANNEXES

Annexe 1 : Comparaison cumuls pluviométriques 2011 avec 2010 et la normale



Annexe 2 : Carte des zones de sécheresse



Annexe 3 : Schéma de suivi

OUTIL DE SUIVI	COMPOSITION	RESPONSABILITES / TACHES
<p>COMITE INTERMINISTERIEL DE SUIVI CIMS</p>	<p>Président : PM Membres :</p>	-
<p>COMITE TECHNIQUE DE SUIVI CTS</p>	<p>Président : CM/PM Membres :</p>	
<p>Coordinations sectorielles</p>	<p>Secteurs : MINT/D MDR MHA CSA CDH SONIMEX</p>	
<p>COMITES REGIONAUX DE SUIVI CRS</p>	<p>Président : Le Waly Membres : - Hakems - Chefs de services Régionaux</p>	-
<p>COMITES DEPARTEMENTA UX DE SUIVI CDS</p>	<p>Président : Le Hakem Membres : - les Chefs de services départementaux - Les élus</p>	-

